

# BARÈME D'HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

## HONORAIRES DES VENTES

De 0 à 50 000 €	10 % TTC avec minimum de 3000 € TTC
De 50 001 à 150 000 €	7 % TTC
De 150 001 à 250 000 €	5 % TTC
De 250 001 à 350 000 €	4 % TTC
Plus de 350 001 €	2.5 % TTC

## ESTIMATIONS | AVIS DE VALEUR

300 € TTC

**Nos honoraires sont à la charge du vendeur.**

## HONORAIRES DES LOCATIONS SUR BASE ANNUELLE

Loyer annuel inférieur à 1 829 € / an	10 % TTC
De 1 830 à 2 744 € / an	9 % TTC
De 2 745 à 3 659 € / an	8 % TTC
Loyer annuel supérieur ou égal à 3 660 € / an	7 % TTC

**Les honoraires de locations sont à la charge du bailleur et du locataire.**

## FRAIS DE GESTION

8 % sur le montant total des sommes encaissées.

*Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %.*